

Informations pratiques concernant l'accueil des étudiant(e)s d'échange "Incoming" 2019-2020 – 1^{er} Quadrimestre

Personnes responsables des étudiant(e)s

Nathalie Vercruysse, Coordinatrice académique départementale
02.650.35.55 - nvercr@ulb.ac.be - local DC9-213
Disponible sur rendez-vous

Alessandro Polesello, Coordinateur administratif départemental
02.650.60.54 - Alessandro.Polesello@ulb.ac.be - local DC9-129
Permanence le matin ou sur rendez-vous

Séance d'accueil et de finalisation des Learning Agreements

Chère étudiante, Cher étudiant,

Avant toute chose, nous vous souhaitons la bienvenue. Nous vous invitons ensuite toutes et tous à la séance d'accueil et d'information facultaire muni de votre Learning agreement.

Séance d'accueil et information :
mardi 17 septembre 2019 à 9h00 - salle Faverge - local DB9-245
Attention : la présence à cette séance est obligatoire pour toutes et tous !

Avant la séance, nous vous demandons de **vérifier** si tous les mnémoniques (codes), les valeurs en crédits et les intitulés des cours que vous avez choisis et indiqués sur votre Learning agreement sont bien corrects et complets (vous pouvez faire une recherche de formation sur les sites de l'ULB ou accéder aux programmes de la Faculté via ce lien : <https://psycho.ulb.be/servlet/search?q=sciences+psychologiques&l=0&beanKey=beanKeyRechercheFormation&RH=1489078920261458&s=&structure=CATFRPSYCHO>

Durant la séance, votre coordinatrice académique, **Madame Vercruysse** examinera et validera les programmes de vos Learning Agreements et une farde d'accueil (contenant entre autre votre carte d'étudiant.e) vous sera remise.

Pour les étudiant.e.s qui ne seraient pas encore arrivé.e.s en Belgique à la date de la première réunion et pour les étudiant.e.s qui voudraient encore faire des changements dans leur programme, une **permanence** sera organisée dans le bureau de **Madame Vercruysse**.

Permanence modification Learning agreement :
mardi 1^{er} octobre 2019 de 9h00 à 12h00 - local DC9-213

Enfin, tous les Learning Agreements modifiés devront être déposés chez M Polesello (DC9-129) pour le 10 octobre 2019. **Veuillez noter qu'à partir de ce moment-là, plus aucun changement ne pourra être apporté à votre Learning Agreement !**

Deadline dépôt Learning agreement :
jeudi 10 octobre 2019 - DC9-129

Au plaisir de vous rencontrer le mardi 17 septembre pour la séance d'accueil de la rentrée.

Informations importantes concernant votre séjour à l'ULB et votre parcours académique dans notre Faculté

Chère étudiante, Cher étudiant,

Veillez noter que, pour la plupart de vos démarches et en particulier celles qui se rapportent à votre **parcours académique** dans notre Faculté, vous devez prendre contact avec **votre Responsable académique, la Professeure Nathalie Vercruysse et/ou votre Responsable administratif, Alessandro Polesello**, dont vous trouverez les coordonnées au recto de ce document.

Inutile de contacter le **Service de la Mobilité** ou de leur faire parvenir des documents (tels que vos learning agreements par exemple).

La présence aux séances d'information est obligatoire et le bon déroulement de votre séjour en dépend !

Les échéances de remises de documents et de prises de décision sont fermes et définitives. Veillez faire attention aux dates importantes de votre parcours académique dans notre Institution (rentrée académique, remises de documents, début des cours, périodes de révisions et d'examens, etc.), elles ne correspondent pas toujours à celles de votre Université d'origine.

Plusieurs **applications informatiques** sont mises à votre dispositions. Certaines sont essentielles à votre cursus dans notre Faculté. Voici les principales :

Gehol (gestionnaire d'horaires): <https://gehol.ulb.ac.be/gehol/Vue/Accueil.php>

MonULB (portail de communication): www.monulb.be

Université Virtuelle (UV, support de cours en ligne) : <https://uv.ulb.ac.be/login/index.php>

Intranet de la Faculté : <http://fspe.ulb.be/>

Note importante concernant les cours : certains cours ont une partie théorique et une autre pratique (travaux pratiques ou TP). La présence aux TP est obligatoire et vous devez rapidement vous inscrire (dès votre arrivée en début de quadrimestre). Certains cours ont la forme de séminaires et nécessitent également une inscription préalable. Les inscriptions se font généralement auprès des secrétaires de filières.

Il en va de même si vous vous inscrivez à des **cours de langue**, vous devez contacter très rapidement les titulaires de ces cours pour vous inscrire dans les groupes de travail.

Note importante concernant les examens : vous devez présenter les examens des cours pour lesquels vous êtes inscrits. Si vous échouez pendant la **première session (janvier ou juin)**, une **seconde session (fin août/début septembre)** vous permettra éventuellement de vous rattraper.

Sachez cependant que l'inscription à la seconde session (généralement début juillet) est **obligatoire** si vous désirez représenter des examens et qu'**aucune session à distance** n'est prévue pour les étudiants Erasmus. Si vous vous inscrivez, vous devrez prolonger votre séjour en Belgique ou revenir à l'ULB pour la session.

Si vous êtes originaire d'un pays **hors Union Européenne** (hors Erasmus), une session à distance peut toutefois être organisée sous certaines conditions très spécifiques et avec l'accord des titulaires des cours concernés.